



## Article 1 : Organisation

Pour célébrer les JO PARIS 2024 l'association LES AZIMutée.S (association loi 1901) organisera une compétition atypique d'une distance est de 20km24 qu'il est possible de parcourir en solo, en équipe de 2 ou en équipe de 4.

- 20km24 solo.
- 20km24 en duo.
- 20km24 en quatuor.

Vous pourrez contacter l'organisateur à tout moment par mail à l'adresse [contact.lesazimutees@lesazimutees.fr](mailto:contact.lesazimutees@lesazimutees.fr) ou par téléphone (07.85.84.44.74)

## Article 2 : Date, horaire et retrait des dossards

Le départ de la course sera donné le **samedi 20 avril à 10h30 au Parc Decesari**, rue Claude Pernès 93 110 Rosny-sous-Bois.

**Le retrait des dossards se fera le samedi 20 avril 2024 dès 9h00.**

Le dossard devra obligatoirement être porté sur le devant et devra être visible, ceci pendant toute la durée de la course.

## Article 3 : Principe de la compétition

Les organisateurs mettront en place **une boucle de 1km012** dans les allées du parc que **les participants devront réaliser 20 fois (1km012 x 20 = 20km240)**.

Le départ de la course sera donné à 10h30.

Pour le 20km24 en Duo ou en équipe de 4 il n'y pas de relai obligatoire (autrement dit il n'y a pas d'obligation de diviser la distance par le nombre d'équipiers), par contre il ne peut y avoir qu'un seul

membre de l'équipe sur le circuit et les relais doivent se faire obligatoirement dans la zone réservée à cet effet.

A la fin de la compétition, un classement sera établi pour le 20km24 en solo, en duo et en équipe de 4.

## Article 4 : Ravitaillement, matériels obligatoires et interdits

L'organisation mettra à disposition un ravitaillement léger au niveau de la zone de départ. Attention il n'y aura pas de gobelet sur la zone de ravitaillement les participants doivent venir avec leur propre gobelet.

Chaque participant aura la possibilité de venir avec son propre ravitaillement.

Les bâtons, les engins électriques ainsi que l'assistance seront interdits sur l'ensemble du parcours.

## Article 5 : Condition d'inscription

### 5-1 : Catégories d'âge

- Le 20km24 solo est ouvert aux personnes âgées de 18ans et plus au jour de la course.
- Le 20km24 en duo et quatuor est ouvert aux personnes âgées de 16 ans et plus au jour de la course.

### 5-2 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition sera soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne pourra être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

L'association LES AZIMuté.e.S n'étant pas affiliée à la fédération française d'athlétisme la licence sportive devra être communiquée lors de l'inscription ou présentée le jour de la course comme pour un certificat médical.

## Article 6 : Inscription

Les inscriptions, se feront uniquement en ligne via l'URL suivante :

Vous pourrez retrouver la liste des inscrits sur : <https://adeorun.com/20km24>

Il n'y aura pas d'inscription sur place.

### 6-1 : Prix et augmentation de tarifs

- Le prix de l'inscription

Le prix de l'inscription est fixé à 10€ (hors frais bancaire) par participants.

## 6-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription ne sera autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 6-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif.

## Article 7 : Assurances

Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès du Crédit Mutuel. Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par les assurances liées à leurs licences sportives. Il appartiendra aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fera sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tous recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par la société ADEOCHRONO.

## Article 9 : Classement

A l'issue de la compétition, un classement sera établi pour chaque course :

- 20km24 en solo.
- 20km24 en duo.
- 20km24 en équipe de 4.

## Article 10 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet (zone de départ) entraînera l'élimination du concurrent fautif.

## Article 11 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorisera expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## Article 12 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.